

## - ATTESTATION GENERALE -

La soussignée,

Marie-George DUBOST,

agissant en qualité de Présidente du Directoire de la CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIERE DU BATIMENT,

Atteste que la **SAS LES MAISONS GUY CASANOVA**

dont le siège social est à : CHEMIN DES GRANDS PRES BP 5 (84320) ENTRAIGUES

a conclu avec notre Etablissement une Convention de cautionnement comportant la Garantie de Remboursement et la Garantie de Livraison prévues par les Articles L 231.2 (k), L 231.6 et R 231.8 du Code de la Construction et de l'Habitation et concernant les contrats de construction de Maisons Individuelles régis par la Loi du 19 décembre 1990 et le décret du 27 novembre 1991.

Cette Convention renouvelable tous les 6 mois (*six mois*) par tacite reconduction, a été signée en date du **06 janvier 1992**. Elle porte à ce jour sur un encours de **15 Maisons en Garantie de Remboursement et 30 Maisons en Garantie de Livraison**.

**Seule une attestation nominative délivrée au nom du Maître d'ouvrage, par la Caisse de Garantie, justifiera de la mise en place de cette Garantie et la rendra effective.**

Fait à Paris, le 4 janvier 2021

